



Catégorie B

Réunion du 16 octobre 2009

Une délégation d'ALLIANCE Police Nationale composée de Jean Claude DELAGE, Secrétaire Général, Frédéric LAGACHE, Secrétaire Général Adjoint, Gérard DEMARCQ, Délégué Général et Laurent LACLAU-LACROUTS, Conseiller Spécial, a participé le 16 octobre 2009 à une réunion présidée par M. BOUCHAERT, Préfet, Directeur pour l'Administration de la Police Nationale

RIEN DE NOUVEAU SOUS LES NEONS !

Cette réunion portait sur la présentation de la grille inchangée catégorie B type Fonction Publique et les orientations prises le 5 octobre 2009 par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique

L'administration nous a informés des conditions de l'application du bornage indiciaire de la catégorie B type Fonction Publique à savoir :

- Augmentation de la durée des échelons
- Augmentation de la durée des carrières

ALLIANCE Police Nationale a réaffirmé:

- Son attachement au statut spécial qui devrait permettre une augmentation indiciaire au-delà de la catégorie B proposé aujourd'hui par l'administration.
- Maintien de tous les échelons à 2 ans
- Sa position et son projet de grille indiciaire (BORNAGE 315 à 643) qui correspond aujourd'hui à la grille indiciaire octroyée aux officiers en 1995 au moment où ils étaient recrutés avec le BAC.

ALLIANCE Police Nationale demande le parallélisme des formes et demande des négociations immédiates !

A contrario, le secrétaire général de l'UNION FORCE OUVRIERE-SGP/Unité Police, Nicolas COMTE, a déclaré qu'il n'y avait pas urgence et que ce dossier pouvait se régler trois mois après les élections professionnelles.

COMME QUOI CE NE SONT PAS CEUX QUI PROMETTENT, QUI AGISSENT !

A ce jour, rien de concret sur la CATEGORIE B !

Heureusement qu'ALLIANCE Police Nationale, en syndicat responsable, a signé les protocoles de 2008.

Sans nous, vous auriez 0 € de revalorisation salariale.